



Code d'éthique du spectateur, du parent ou de l'accompagnateur

Dans le cadre de mon rôle de spectateur, de parent ou d'accompagnateur, je m'engage à :

- respecter le fait que les joueurs pratiquent le powerchair soccer pour leur propre plaisir et non pour me divertir;
- ne pas avoir d'attentes irréalistes;
- comprendre que les joueurs ne sont pas des professionnels et qu'ils ne doivent pas être jugés d'après les normes appliquées aux professionnels;
- respecter chaque joueur, officiel, entraîneur et autre spectateur;
- accepter toutes les décisions des officiels sans jamais mettre en doute leur intégrité et à encourager les joueurs à faire de même;
- conserver, en tout temps, mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes;
- ne jamais ridiculiser un joueur, un officiel, un entraîneur ou un autre spectateur, qu'il ait commis une erreur ou non;
- utiliser un langage courtois sans injures;
- éviter d'utiliser un langage incorrect ou de harceler les joueurs, les entraîneurs, les officiels ou les spectateurs;
- offrir des commentaires positifs qui motivent et encouragent l'effort continu;
- célébrer la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire;
- accepter la défaite dignement en étant satisfait de l'effort et en reconnaissant le bon travail de l'adversaire;
- considérer la victoire ou la défaite comme une conséquence du powerchair soccer;
- reconnaître dignement la performance de l'adversaire dans la défaite;
- accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire;
- condamner l'usage de la violence sous toutes ses formes et à le communiquer de façon appropriée aux entraîneurs et aux responsables de la ligue;
- réprouber la consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de produits pouvant affecter la santé;
- encourager tous les joueurs de manière civilisée;
- être un témoin privilégié du powerchair soccer;
- véhiculer les valeurs de Juni-Sport par chacun de mes comportements;
- agir à titre d'ambassadeur de Juni-Sport, et ce, en tout temps.

Les sanctions

Selon la gravité du manquement au présent Code d'éthique, les sanctions peuvent être les suivantes :

- un avertissement verbal;
- un avertissement par écrit;
- une suspension;
- l'expulsion pure et simple.

Les sanctions seront déterminées et appliquées par les membres du Conseil d'administration de Juni-Sport.

Signature : _____

Nom en lettres moulées : _____

Date : _____